



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de l'intercommunalité
et du contrôle de légalité**

Section « intercommunalité, administration générale
des collectivités et fonction publique territoriale »

Affaire suivie par Thomas LEFÈVRE

☎ : 02 32 76 50 36

✉ : thomas.lefevre@seine-maritime.gouv.fr

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Rouen, le 8 décembre 2022

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

OBJET : Commission départementale de coopération intercommunale

DATE ET LIEU : Lundi 5 décembre 2022 à 14 heures 30 – Préfecture de la Seine-Maritime (grands salons)

Étaient présents à cette réunion de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) en formation plénière placée sous la présidence de **Pierre-André DURAND**, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime :

Premier collège : maires, adjoints et conseillers municipaux des communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale (11 membres)

- **Denis MERVILLE**, maire de Sainneville ;
- **Jean-François BLOC**, maire de Quiberville ;
- **Claire GUEROULT**, maire d'Écrainville ;
- **Jean-Claude MALO**, maire de Bréauté ;
- **Mario DEMAZIÈRES**, maire de Saint-Clair-sur-les-Monts ;
- **Karine BUQUET**, maire de Croisy-sur-Andelle ;
- **Josiane LELIÈVRE**, maire de Roumare ;
- **Sabrina GOULAY**, maire de Sigy-en-Bray ;
- **Sylvaine SANTO**, maire de Roncherolles-sur-le-Vivier.

Deuxième collège : maires, adjoints et conseillers municipaux des cinq plus grandes villes du département (8 membres)

- **Florence THIBAudeau-RAINOT**, adjointe au maire du Havre ;
- **Florent SAINT-MARTIN**, conseiller municipal du Havre.

Troisième collège : maires, adjoints et conseillers municipaux des communes dont la population est supérieure à la moyenne départementale sans faire partie des cinq plus grandes

- **Blandine LEFEBVRE**, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ;
- **Bastien CORITON**, maire de Rives-en-Seine ;
- **Xavier LEFRANCOIS**, maire de Neufchâtel-en-Bray ;
- **Jean-Marc VASSE**, maire de Terres-de-Caux, rapporteur général de la CDCI ;
- **Christine DÉCHAMPS**, maire de Lillebonne ;

Préfecture de la Seine-Maritime

7 place de la Madeleine – CS 16036 – 76036 ROUEN CEDEX

Standard : 02 32 76 50 00

Courriel : prefecture@seine-maritime.gouv.fr

- **Étienne DELARUE**, maire de Bacqueville-en-Caux ;
- **Jean-François OUVRY**, maire de Saint-Valéry-en-Caux.

Quatrième collège : représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (16 membres)

- **Éric PICARD**, président de la communauté de communes des Quatre rivières ;
- **Virginie LUCOT-AVRIL**, vice-présidente de la communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy ;
- **Jean-Nicolas ROUSSEAU**, président de la communauté de communes Plateau de Caux-Doudeville-Yerville ;
- **Gérard CHARASSIER**, président de la communauté de communes Yvetot Normandie ;
- **Nicolas BERTRAND**, président de la communauté de communes Bray Eawy ;
- **Éric HERBET**, président de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin ;
- **Armelle BILOQUET**, présidente de la communauté de communes de Londinières ;
- **Olivier BUREAUX**, président de la communauté de communes Terroir de Caux ;
- **Patrice PHILIPPE**, président de la communauté de communes Falaises du Talou.

Cinquième collège : représentants des syndicats mixtes et des syndicats intercommunaux (3 membres)

- **Laurent VASSET**, président du syndicat interdépartemental de l'eau Seine aval (SIDESA) ;
- **Fabrice DUBUS**, président du syndicat mixte de traitement et valorisation des déchets du pays de Caux.

Sixième collège : représentants du conseil départemental (5 membres)

- **Bertrand BELLANGER**, président du conseil départemental ;
- **Nicolas ROULY**, conseiller départemental.

Participaient aux travaux de la commission, sans voix délibérative :

- **Agnès CANAYER**, sénatrice de la Seine-Maritime.

Participaient également à la réunion :

- **Béatrice STEFFAN**, secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- **Pierre BERNAT Y VICENS**, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer ;
- **Nathalie JACQUIER-LAFORGE**, adjointe au responsable de la division secteur public locale à la direction régionale des finances publiques de Normandie ;
- **Estelle CLÉMENT**, chargée de mission « grand site Falaises d'Étretat – Côte d'Albâtre » au conseil départemental de la Seine-Maritime ;
- **Sophie EVRARD**, directrice de l'association départementale des maires de la Seine-Maritime ;
- **Georges MOLMY**, maire de Yquebeuf ;
- **Alexandra MOUCHARD**, directrice générale des services de la communauté de communes Falaises du Talou ;
- **Irène CAYET-CROSTE**, agent chargé du conseil aux collectivités et des élections à la sous-préfecture de Dieppe
- **Marc RENAUD**, directeur de la citoyenneté et de la légalité à la préfecture de la Seine-Maritime ;
- **Mathilde LIEBART**, cheffe du bureau des finances locales et du contrôle budgétaire à la préfecture de la Seine-Maritime ;
- **Thomas LEFÈVRE**, chef du bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité à la préfecture de la Seine-Maritime ;
- **Hélène LEFÈVRE**, adjointe au chef du bureau de l'intercommunalité et du contrôle de légalité à la préfecture de la Seine-Maritime ;
- **Nathalie HINFRAY**, cheffe de la section « intercommunalité, administration générale des collectivités et fonction publique territoriale » à la préfecture de la Seine-Maritime ;
- **Denis PÉRAIS**, rédacteur en charge du contrôle et du suivi de l'intercommunalité à la préfecture de la Seine-Maritime ;

- **Kévin GUILLAUME**, rédacteur en charge du contrôle et du suivi de l'intercommunalité à la préfecture de la Seine-Maritime.

Le préfet ouvre la séance et indique que le quorum est atteint avec 31 membres présents sur 54 membres, la commission peut donc délibérer valablement.

Le préfet précise qu'il s'agit de la seconde réunion de la CDCI depuis son installation le 13 septembre 2021 à la suite des renouvellements généraux des conseils municipaux d'une part et des conseils régionaux et départementaux d'autre part.

Il rappelle pour le bon déroulement de cette séance que les débats sont enregistrés afin de permettre l'établissement des procès-verbaux. Il est demandé à chaque intervenant d'utiliser un micro baladeur et de se présenter lorsqu'il prend la parole.

La séance est publique. Toutefois, celle-ci peut se réunir à huis clos sur la demande de 5 membres de la commission et un vote favorable à la majorité des membres présents ou ayant donné pouvoir.

Le préfet demande si des souhaits de huis clos sont formulés.

En l'absence de souhait en ce sens, **le préfet** énonce les sujets inscrits à l'ordre du jour. Celui-ci prévoit l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, l'avis sur la création du syndicat mixte ayant pour objet de porter l'opération grand site sur le secteur d'Étretat et ensuite d'éventuelles questions diverses soulevées par les membres de la commission.

Le préfet sollicite les demandes éventuelles de prise de parole à titre liminaire.

En l'absence de demande de prise de parole à titre liminaire, **le préfet** appelle le premier point à l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021

Le rapporteur général rappelle que la réunion de la commission du 13 septembre 2021 était principalement consacrée à l'installation de la nouvelle composition de la CDCI et à l'avis sur le projet de fusion du syndicat mixte de bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec avec le syndicat mixte des rivières de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Le préfet demande s'il y a des souhaits d'interventions sur le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021.

En l'absence d'intervention à ce sujet, **le préfet** met aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021. Il n'y a aucune demande de vote à bulletin secret, le vote s'effectue donc à main levée.

Premier tour de scrutin

Nombre de membres de la CDCI : 54

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 33

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes pour : 33

Le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2) Projet de création du syndicat mixte du grand site des Falaises d'Étretat – Côte d'Albâtre

Le **rapporteur général** rappelle le contexte qui a prévalu à la proposition de structuration de l'opération grand site et l'évolution des enjeux ayant conduit les acteurs du territoire concerné à faire évoluer son organisation.

Il est ainsi proposé la création d'un syndicat mixte ouvert comprenant le département de la Seine-Maritime, la communauté urbaine Le Havre Seine métropole et la communauté d'agglomération de Fécamp Caux Littoral.

La consultation de leurs organes délibérants respectifs est terminée. L'ensemble des délibérations est favorable à cette création.

Le projet est soumis au vote de la CDCI qui doit émettre un avis simple sur le projet de création de ce syndicat mixte.

Le préfet demande s'il y a des souhaits d'interventions sur ce projet de création de syndicat mixte.

En l'absence d'intervention à ce sujet, **le préfet** met aux voix l'avis sur le projet de création du syndicat mixte grand site des Falaises d'Étretat – Côtes d'Albâtre. Il n'y a aucune demande de vote à bulletin secret, le vote s'effectue donc à main levée.

Nombre de membres de la CDCI : 54

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 33

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votes contre : 0

Nombre de votes pour : 33

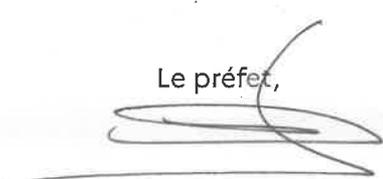
La CDCI émet donc un avis favorable à l'unanimité au projet de création du syndicat mixte grand site des Falaises d'Étretat – Côtes d'Albâtre.

3) Questions diverses

Le préfet demande si les membres de la CDCI souhaitent soulever une question diverse.

En l'absence d'intervention en ce sens et l'ordre du jour étant épuisé, **le préfet** clôt la séance et remercie les membres de la CDCI de leur participation.

Le préfet,



Pierre-André DURAND